



Le 8 janvier 2020,

Communiqué de presse

**Les épreuves 2020 de vérification des connaissances (EVC)  
organisées par le CNG, et reportées en raison des mesures de lutte contre la  
pandémie de Covid 19,  
se dérouleront à partir du mercredi 31 mars 2021.**

Le calendrier des EVC détaillé par spécialité est en ligne sur le site Internet du CNG dans la rubrique « [Concours&Examens/EVC](#) ».

Les candidats inscrits au titre de la session 2020 pourront participer aux épreuves et télécharger leur nouvelle convocation dans la rubrique « inscription » dès le mois de février 2021. En revanche, les nouvelles inscriptions ne sont pas possibles pour cette session.

Afin de soustraire le moins longtemps possible les membres des jurys de leurs établissements hospitaliers en ces temps de crise sanitaire aigue, la préparation des épreuves sera dématérialisée. Les corrections des épreuves se feront également à distance, se substituant ainsi au séminaire de correction en présentiel.

La session des EVC 2021 aura lieu quant à elle à l'automne. Le calendrier des inscriptions et des épreuves sera précisé ultérieurement. Cette session sera pour la première fois assortie d'une procédure de choix de poste telle que prévue par la loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

**A propos des EVC**

Les épreuves de vérification des connaissances (EVC) s'adressent aux praticiens des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien titulaires d'un diplôme obtenu en dehors de l'Union européenne et permettant l'exercice de leur profession dans le pays d'obtention. Elles constituent la première étape de la procédure d'autorisation d'exercice (PAE).

**Contact presse**

Claire Demassieux - 01.77.35.61.11 - [claire.demassieux@sante.gouv.fr](mailto:claire.demassieux@sante.gouv.fr)  
Site internet : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr)